Département de la Creuse Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest Envoyé en préfecture le 14/06/2024

Reçu en préfecture le 14/06/2024

Publié le

ID: 023-200067189-20240614-20240602B-DE

2024/06/02

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 juin 2024 - Délibération n° 2024/06/02

OBJET: MODIFICATION DE L'AFFECTION DE RESULTAT DU BUDGET « ZONES ECONOMIQUE » / ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 2024/04/19.

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 juin, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 04 juin 2024, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents: DESLOGES Georges – FAURE Josette – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc – SPRINGER Liliane – SUCHAUD Michelle – FINI Alain – BOSLE Alain – MAGOUTIER Gérard – DESSEAUVE Nadine – DUBREUIL Raymond – BERTELOOT Dominique – MEYER Christian – MOREAU Jean-Claude – DAURY Claudine - SALADIN Christine – GRENOUILLET Jean-Yves – LAGRANGE Serge – DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – GAUDY Sylvain – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine – CAILLAUD Monique – PATAUD Annick – LEHERICY Joseph – DEFEMME Catherine - CALOMINE Alain – LAINE Joël – BUSSIERE Jean-Claude – DUGAY Jean-Pierre - LEGROS Jean-Bernard – BOSLE Alain – BOUDEAU Philippe – DUBOUIS Sandrine – VALLAEYS Gaël

<u>Etaient excusés</u>: MALIVERT Jacques - GARGUEL Karine - MALIVERT-LAGRAVE ANNICK - CLOCHON Bruno - FERRAND Marc - PAROT Jean-Pierre - LAROCHE Michel - POITOU Delphine - NOURRISSEAU Pierre-Marie - TROUSSET Patrick - GAILLARD Thierry - AUGUSTYNIAK Jérôme - RIGAUD Régis — POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène — GAILLARD Thierry

Pouvoirs:

- 1. M. CATHELOT Guy donne pouvoir à M. LAGRANGE Serge
- 2. Mme POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène donne pouvoir à M. CALOMINE Alain
- 3. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à M. FINI Alain
- 4. M. PARAYRE Régis donne pouvoir à M. ESCOUBEYROU Luc
- 5. M LARICHE Michel donne pouvoir à M. DUGAY Jean-Pierre

Suppléances: Mme LANDREVIE Laurence remplace Mr FERRAND Marc

Mr VERGNAUD Didier remplace Mr CLOCHON Bruno Mr PICOURET Michel remplace Mr TROUSSET Patrick

Secrétaire de séance : BERTELOOT Dominique

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents			Votani	ts
64	37	42			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
42	0	0	0	0	О

Envoyé en préfecture le 14/06/2024

Reçu en préfecture le 14/06/2024

Publié le

ID: 023-200067189-20240614-20240602B-DE

Vu la délibération n°2024/04/19 du Conseil communautaire en date du 04 av

Le 4 avril 2024, le Conseil communautaire a été amené à se prononcer sur l'affectation de résultats du budget annexe « zones économiques ». La délibération présentée en séance ordinaire a été adoptée à l'unanimité.

Les services de la Préfecture chargés du contrôle budgétaire ont alerté sur une discordance entre le compte de gestion dressé par le Trésorier et le compte administratif dressé par la Communauté de communes.

Il est proposé de délibérer sur une affectation de résultat en fonctionnement au R002 de 3 218.87 € au lieu de 3 268.87 €. L'affectation de résultat se présentant donc ainsi :

	COMPTE ADMINISTRATIF 2023 budget gén	éral
	RESULTATS BRUTS 2023 :	
	EXPLOITATION	
	Total des mandats (dépenses)	59 825,67 €
	Total des titres (recettes)	56 577,07 €
Α	Différence -	3 248,60 €
	INVESTISSEMENT	
	Total des mandats (dépenses)	21 152,78 €
	Total des titres (recettes)	56 574,23 €
Α'	Différence	35 421,45 €
	RESULTATS REPORTES 2022 (inscrits au budget 2023)	
	Fonctionnement	
В	002-Excédents	6 467,47 €
	Investissement	
В'	001-Solde d'exécution d'investissement (D)	52 371,43 €
	1068-Excédents de fonctionnement capitalisés (R)	
	RESULTAT CUMULE	
C	Fonctionnement C = A + B	3 218,87 €
Đ	Investissement D = A' + B'	87 792,88 €

Envoyé en préfecture le 14/06/2024

Reçu en préfecture le 14/06/2024

Publié le

	ESTIMATION DU BESOIN DE FINANCEMENT (F)	Publie le ID : 023-200067189-20240614-20240602B-D				
	Intégration des RAR d'investissement					
	Restes à réaliser d'investissement :					
.,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	Dépenses (20-21-23) selon état des RAR	4 344,88 €				
	Recettes (emprunts, subventions, etc.)	0,00€				
E	Solde	- 4 344,88 €				
F	F = D + E = besoin de financement	91 011,75 €				
	AFFECTATION DES RESULTATS 2023 = € + D	91 011,75 €				
	Fonctionnement					
	Report au fonctionnement R002 = C + F	3 218,87 €				
	Investissement					
	Report en investissement R001 = D	87 792,88 €				
	Affectation en réserves R1068 = (- F)					
	TOTAL AFFECTE	91.011,75 €				

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- → Autorise la modification de l'affectation de résultat 2023 au budget annexe « zones économiques » ;
- → Se prononcer favorablement sur l'affectation de résultat telle que présentée ci-dessus ;
- → Se prononcer le retrait de la délibération du 4 avril 2024 n°2024/04/19 au profit de la présente délibération ;
- → Autorise M. le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jours et mois et an susdits, Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président, Sylvain GAUDY.

